

ADAPTATIONS SALARIALES :

modifications MENSUELLES

Juillet 2025

Liste définitive - Version n° 2

CP		Modification		
N°	Nom	Type	Précisions	Effet
111.01	Transformation industrielle des métaux	Indexation	<p>Indexation de 2,72 % :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des salaires minima et effectifs - du salaire minimum garanti - des salaires pour les apprentis industriels - des primes d'équipes 	01-07-25
111.02	Transformation artisanale des métaux	Indexation	<p>Indexation de 2,72 % :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des salaires minima et effectifs - du salaire minimum garanti - des salaires pour les apprentis industriels - des primes d'équipes 	01-07-25
111.03	Montage de ponts & charpentes	Indexation	<p>Indexation de 2,72 % :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des salaires minima et effectifs 	01-07-25
121.00	Nettoyage	Indexation	<p>Indexation de 1,64 % :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des salaires minima et effectifs - des primes et indemnités diverses (sauf RGPT, mobilité, digitalisation) 	01-07-25
124.00	Construction	Indexation	<p>Indexation de 0,87056 % :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des salaires minima et de la partie des effectifs correspondant aux minima <p>Adaptation des indemnités de logement et de nourriture Les montants sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Indemnité de logement : 16,44 € - Indemnité de nourriture : 34,43 € <p>Adaptation des barèmes étudiants</p>	01-07-25
125.01	Exploitations forestières	Indexation	<p>Indexation de 0,87 % :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des salaires minima et effectifs - de l'indemnité RGPT 	01-07-25
125.02	Scieries et industries connexes	Eco-chèques	Octroi des éco-chèques	01-07-25
125.02	Scieries et industries connexes	Indexation	<p>Indexation de 0,87 % :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des salaires minima et effectifs - de l'indemnité RGPT <p>Indexation appliquée sur les barèmes des surqualifiés et qualifiés. Les autres salaires barémiques et effectifs augmentent du même montant que les qualifiés.</p>	01-07-25
125.03	Commerce du bois	Eco-chèques	Octroi des éco-chèques	01-07-25
125.03	Commerce du bois	Indexation	<p>Indexation de 0,87 % :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des salaires minima et des effectifs - de l'indemnité RGPT 	01-07-25
126.00.00 (ouv)	ameublement et industrie transformatrice du bois (ouvriers)	Indexation	<p>Indexation de 0,87 % :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des salaires minima et de la partie des rémunérations effectives correspondant aux minima 	01-07-25
127.00	Commerce de combustibles	Eco-chèques	Octroi des éco-chèques	01-07-25
128.00	Industrie des cuirs et peaux et produits de remplacement	Indexation	<p>Indexation de 0,54 % :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des salaires minima et effectifs - des indemnités de sécurité d'existence à charge de l'employeur (chômage temporaire autre que force majeure et allocation de congé de maternité) 	01-07-25
130.00	Imprimerie, arts graphiques et journaux	Indexation	<p>Indexation de 1,49 % :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des salaires minima et de la partie des rémunérations effectives correspondant aux minima - du supplément d'équipe de nuit 	01-07-25
132.00.00 (ouv)	Travaux techniques agricoles et horticoles (ouvriers)	Indexation	<p>Indexation de 0,53 % :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des salaires minima et effectifs - des indemnités de nourriture et de logement - de la prime de séparation 	01-07-25

CP		Modification		
N°	Nom	Type	Précisions	Effet
132.00.02 (emp)	Travaux techniques agricoles et horticoles (employés)	Indexation	Indexation de 0,53 % : - des salaires minima et effectifs - des indemnités de nourriture et de logement - de la prime de séparation	01-07-25
133.00	Tabac à fumer, à mâcher et à priser	Indexation	Indexation de 0,53 % : - des salaires minima et effectifs - de l'indemnité de sécurité d'existence en cas de chômage temporaire	01-07-25
136.00	Transformation du papier et carton	Indexation	Indexation de 1,49 % : - des salaires minima et effectifs	01-07-25
140.01	Autobus et autocars	Indexation	Pour le personnel roulant des Services Réguliers Spécialisés uniquement Indexation de 2,72 % : - des indemnités RGPT	01-07-25
142.01	Récupération de métaux	Prime	Paiement de la prime est de 184,55 € pour un travailleur à temps plein ayant une période de référence complète	01-07-25
144.00.00 (ouv)	Agriculture (ouvriers)	Prime	Paiement de la prime annuelle de 72,56 €	01-07-25
145.00.00 (ouv) - sauf 145.04.00	Horticulture, sauf parcs et jardin (ouvriers)	Prime	Paiement de la prime annuelle de 72,56 €	01-07-25
145.04.00 (ouv)	Aménagement de parcs et jardins (ouvriers)	Prime	Paiement de la prime annuelle de 72,56 €	01-07-25
146.00	Entreprises forestières	Indexation	Indexation de 0,87 % : - des salaires minima et effectifs - de l'indemnité pour l'entretien des vêtements de travail	01-07-25
209.00	Fabrications métalliques - employés	Frais transport	Le plafond (à l'exception des entreprises de la province de Limbourg) pour l'intervention de l'employeur dans les frais de déplacement par des moyens privés ou à vélo est porté à 6899,81 €/mois au 01/07/2025 .	01-07-25
209.00	Fabrications métalliques - employés	Indexation	Indexation de 2,72 % : - des salaires minima et effectifs - de RMMG sectoriel	01-07-25
220.00	Industrie alimentaire	Prime	Calcul et octroi d'une prime annuelle équivalente à 4,18 % du salaire mensuel pour les employés uniquement SI l'entreprise : - n'a pas souscrit au plan de pension sectoriel - ET n'a pas conclu, au plus tard le 30/06/12, une convention collective d'entreprise ou une convention individuelle accordant aux membres du personnel un avantage rémunératoire	01-07-25
222.00	Transformation du papier et carton	Indexation	Indexation de 1,49 % : - des salaires minima et les effectifs	01-07-25
227.00	Secteur audio-visuel	Eco-chèques	Octroi des éco-chèques	01-07-25
303.01	Production de films	Neutralisation	Indexation négative neutralisée : - des salaires minima et effectifs	01-07-25

CP			Modification		
N°	Nom	Type	Précisions		Effet
313.00	Pharmacies	Prime	Paiement des primes annuelles de 125 € - 176 € - 130,54 €		01-07-25
319.02 (CF)	Petite enfance - SASPE et aide à la jeunesse - AAJ (Communauté française)	Augm. conv.	Revalorisation barémique et suppression du RMMMG sectoriel avec effet rétroactif au 01/01/2025 Cette revalorisation : - entraîne <u>une mise à jour des montants indexés en 03/2025</u> - <u>ne s'applique pas</u> à la prime de camps et à l'allocation spéciale		Rétroactif
320.00	Pompes funèbres	Indexation	Indexation de 1,49 % : - des salaires minima et effectifs - de l'indemnité complémentaire de chômage temporaire - de l'indemnité de garde - de l'indemnité de télétravail		01-07-25
326.00	Gaz & électricité	Indexation	Indexation négative de -0,3238 % : - des salaires minima précédents - de l'indemnité d'inconfort - de la prime de secourisme		01-07-25
326.00	Gaz & électricité	Prime	Calcul et octroi de la prime annuelle aux travailleurs entrés en service à partir du 01/01/2002. Le montant de base est fixé à 495€ . Il varie de max. - ou + 0,25% selon la valeur des dividendes versés aux actionnaires au courant de l'année qui précède (à renseigner par l'Employeur)		01-07-25
329.02 (C.F.)	Entreprises subventionnées et agréées par la Communauté française	Frais transport	Indexation des frais suivants : - mission avec véhicule personnel à moteur - mission avec autre engin personnel motorisé		01-07-25
329.02 (C.Sp.)	Centres sportifs qui ont leur siège en RW ou Région de BXL-Capitale, qui sont inscrits au rôle francophone et qui ne ressortissent pas des autres sous-secteurs de la CP	Frais transport	Indexation des frais suivants : - mission avec véhicule personnel à moteur - mission avec autre engin personnel motorisé		01-07-25
329.02 (O.I.S.P BXL)	Organismes d'insertion socio-professionnelle dépendant de la Région de Bruxelles-Capitale	Frais transport	Indexation des frais suivants : - mission avec véhicule personnel à moteur - mission avec autre engin personnel motorisé		01-07-25
329.02 (R.W.)	Entreprises subventionnées par la Région wallonne	Frais transport	Indexation des frais suivants : - mission avec véhicule personnel à moteur - mission avec autre engin personnel motorisé		01-07-25
329.02 (Résiduaire)	Secteur résiduaire : entreprises non visées par une convention collective de travail spécifique	Frais transport	Indexation des frais suivants : - mission avec véhicule personnel à moteur - mission avec autre engin personnel motorisé		01-07-25
340.00	Technologies orthopédiques	Indexation	Pour les ouvriers uniquement Indexation de 0,5 % : - des salaires minima et effectifs Pour les ouvriers et les employés Indexation de l'indemnité de sécurité d'existence en cas de chômage temporaire		01-07-25
CAP	CAP en Région Wallonne (AVIQ)	Indexation	Les CAP en Région Wallonne (AVIQ) uniquement sont indexés suivant la commission paritaire à laquelle ils sont rattachés.		01-07-25
Toutes CP	Toutes CP	Frais	Indexation des frais suivants : - Frais km mission voiture (trimestriel ; à la baisse) - Frais km mission voiture (annuel) - Frais chargement électrique à domicile voiture de société		01-07-25